



Biarritz, le 31 mai 2016



DOSSIER DE PRESSE

3^{èmes} Assises Nationales des Energies Marines Renouvelables

Biarritz, le 31 mai 2016

Toute la filière s'est donnée rendez-vous pour participer aux Assises nationales des énergies marines renouvelables, événement de haut niveau, réunissant responsables politiques, dirigeants d'administrations et d'entreprises du secteur, autour de trois thématiques clés pour ces filières : la planification, le développement industriel et la réduction des coûts, et enfin le financement des projets en France et à l'export. Cette édition intervient à un moment crucial pour l'ensemble de ces technologies.

1. Etat des lieux des filières EMR

L'éolien en mer, figure de proue des EMR en Europe

Fin 2015, plus de 11 000 MW d'éolien posé sont en service dans les eaux européennes, principalement en Mer du Nord et en Baltique. Le Royaume-Uni fait la course en tête, avec plus de 5 000 MW installés, devant l'Allemagne – 3 200 MW – et le Danemark – 1 270 MW. Près de 30 000 MW de projets ont déjà obtenu leurs autorisations administratives à travers l'Europe, et devraient voir le jour dans les prochaines années.



En France, les premiers parcs devraient voir le jour à partir de 2019, suite aux deux appels d'offres lancés en 2011 et 2013, pour un total de 3 000 MW répartis sur 6 sites. Ces projets permettront l'émergence d'une filière industrielle et la création de plusieurs usines (à Saint-Nazaire, au Havre, à Cherbourg) et de près de 10 000 emplois sur le territoire national, en particulier dans les zones littorales.



L'hydrolien, une opportunité pour la France

L'hydrolien fait l'objet de tests depuis plusieurs années désormais, notamment au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, mais aussi en France : fin 2015, une hydrolienne a pu être raccordée au réseau de l'île d'Ouessant, tandis que deux autres devraient être connectées à Paimpol cet été ; en parallèle, deux projets de fermes pilotes sont en cours de développement au Raz Blanchard, au large de Cherbourg, suite à leur désignation à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME en 2013 : ils devraient voir le jour d'ici 2018 et permettront de confirmer le caractère industrialisable de cette technologie, dans la perspective de la déployer à l'échelle commerciale le plus rapidement possible dans le courant de la décennie 2020.

Notons également l'émergence d'une filière hydrolienne fluviale et estuarienne, résolument tournée vers l'export, et soutenue par la mise en œuvre du site d'essais SEENEOH à Bordeaux, ainsi que par l'ADEME, qui a ouvert un Appel à Projets pour des fermes pilotes en août 2015.

L'éolien flottant, solution d'avenir en eaux profondes

L'éolien flottant suit le même chemin : alors que quelques prototypes existent à travers le monde, dont un en Norvège et un autre au Portugal, la France devrait se voir dotée d'une première machine dont la mise à l'eau est prévue pour cette année sur le site d'essais SEM-REV, situé au large du Croisic ; et là aussi, l'ADEME soutient le développement de cette filière par le biais d'un Appel à Projets pour des fermes pilotes, lancé en août 2015 sur 4 zones – un en Bretagne et trois en Méditerranée – clôt en avril dernier, et dont les résultats sont attendus cet été. De nombreux projets auraient été déposés, signe de l'enthousiasme suscité par cette filière auprès des entreprises mobilisées pour faire de l'éolien flottant un nouvel atout de notre pays dans la compétition internationale pour le leadership en matière d'EMR.

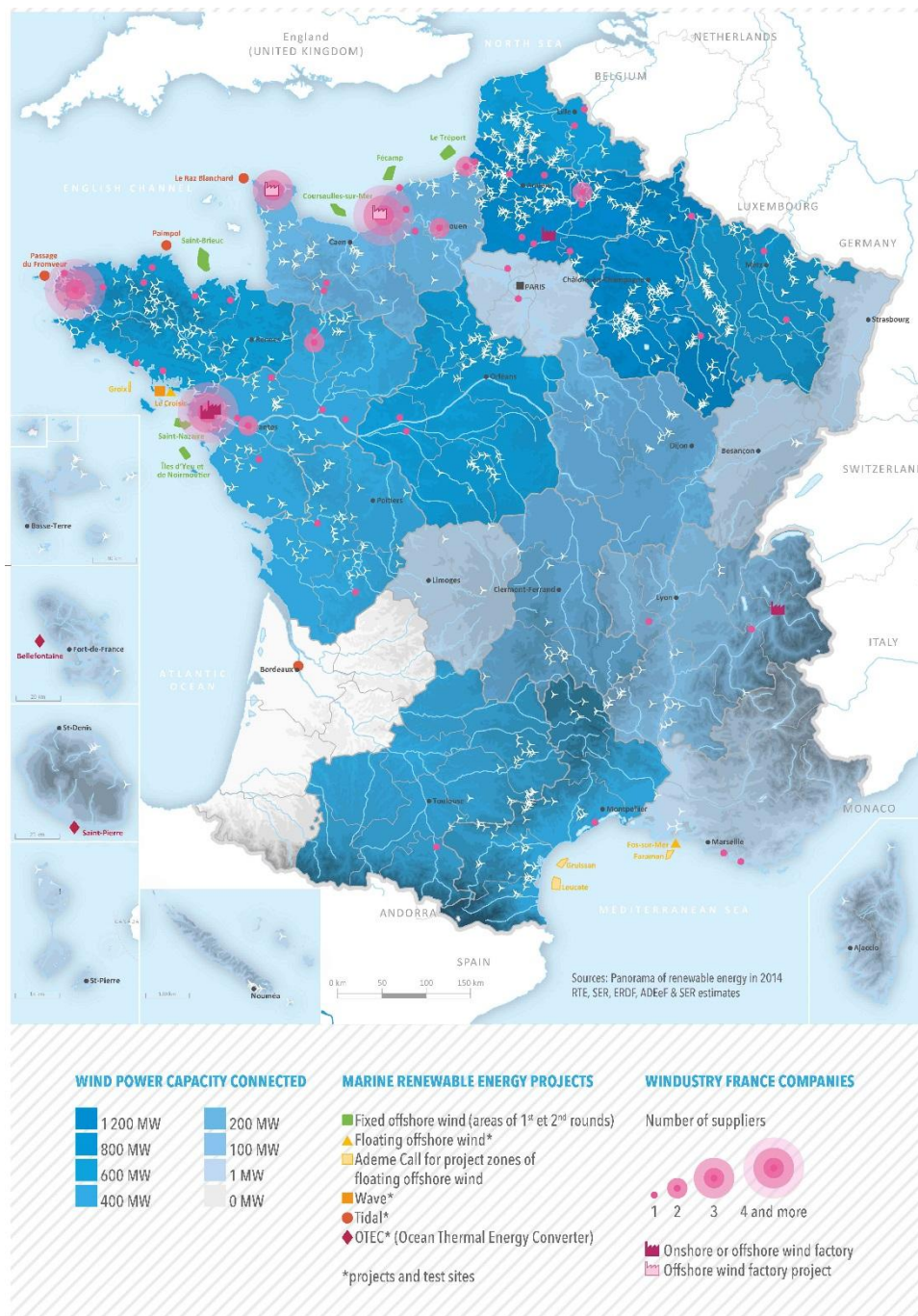
L'énergie thermique des mers au service de la transition en zone intertropicale

Autre carte majeure dans le jeu de la France, l'Énergie Thermique des Mers, qui exploite les différences de températures entre les eaux de surface et celles des profondeurs, s'adresse exclusivement à la ceinture intertropicale, là où ce gradient est supérieur à 20°C environ. Nos zones insulaires d'Outre-Mer constituent un formidable terrain d'expérimentation pour cette technologie prometteuse : parmi celles en cours, le projet NEMO, à la Martinique, a été lauréat de l'appel à projets européen NER300, et permettra à la France de disposer d'une vitrine de nos savoir-faire à l'attention d'un marché international amené à croître dans les prochaines années.



Le houlomoteur, un formidable potentiel à exploiter

Enfin, l'exploitation de l'énergie des vagues, à l'aide de systèmes houlomoteurs, fait l'objet de recherches et développements intenses qui devraient conduire dans le courant de la décennie 2020 aux industriels de mettre en œuvre des solutions techniques, économiquement viables, et de tirer parti du formidable potentiel disponible à travers l'ensemble des mers et océans du globe.



Carte des implantations industrielles et des projets éoliens et EMR en France



2. Evolutions récentes et perspectives

Les premiers projets de l'appel d'offres éolien en mer de 2011 sont en passe d'obtenir leurs autorisations administratives, dernière étape importante avant le début de la phase de réalisation. Le calendrier de celle-ci sera conditionné aux éventuels recours qui pourraient être déposés contre lesdites autorisations.

Un décret, publié en janvier de cette année, est venu améliorer le cadre de jugement des recours, en supprimant un niveau de juridiction, et en confiant à la Cour Administrative de Nantes une compétence de premier ressort pour tous les contentieux à l'encontre des décisions relatives aux projets EMR. On estime que cette disposition, qui répond à une demande récurrente du SER, pourrait diviser par 2 le temps de jugement de ces recours, et ainsi réduire le risque de retard des projets et des plans industriels qui leur sont associés. La réussite de ces premiers projets doit être considérée comme une priorité au regard de l'enjeu qu'elle représente pour la filière dans son ensemble.

Dans le même temps, Ségolène ROYAL a annoncé, au début du mois d'avril, le **lancement d'un troisième appel d'offres, sur une zone située au large de Dunkerque**. Si le SER s'est félicité de cette perspective offerte à la filière, il rappelle que l'enjeu principal de cette nouvelle consultation est de permettre d'**engager l'éolien en mer français sur la tendance de réduction des coûts observée à l'étranger** : pour rappel, le Royaume-Uni a connu une baisse de 11% entre 2012 et 2015, tandis que certains projets Danois sont récemment parvenus, dans des conditions particulièrement favorables, à atteindre des niveaux inférieurs à 150 €/MWh ; on peut citer à titre d'exemple le cas du projet d'Horns Rev 3, attribué à un tarif de 103€/MWh hors raccordement. Ainsi, le SER considère que, si les conditions sont réunies, **les projets du prochain appel d'offres pourront se situer autour de 140 à 160 €/MWh hors raccordement**.

L'un des facteurs-clés qui permettront à la filière française de poursuivre ses ambitions réside dans le volume de ce prochain appel d'offres. Allié à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure, dite de « dialogue concurrentiel », celui-ci permettra de stimuler la concurrence et d'inciter à la baisse des prix. **Le SER recommande ainsi que le troisième appel d'offres porte sur au moins trois sites, pour une puissance totale comprise entre 1 000 et 2 000 MW**. L'introduction d'un prix plafond et l'augmentation du poids accordé au prix dans la notation des offres sont également considérés comme des moyens particulièrement incitatifs.

Au-delà du seul troisième appel d'offres, au total, l'arrêté de programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité, révisé en avril dernier, prévoit désormais **l'attribution de**



500 à 6 000 MW de projets à l'horizon 2023, qui viendront s'ajouter aux 3 000 MW déjà en cours de réalisation suite aux consultations de 2011 et 2013. La capacité de la filière à atteindre rapidement des niveaux de coûts significativement plus faibles que lors de ces premiers tours sera un facteur déterminant dans le positionnement du curseur au sein de cette fourchette.

Ségolène ROYAL a également annoncé, le 13 mai dernier, son intention **d'engager le lancement de la procédure d'appels d'offres pour des fermes commerciales d'éoliennes flottantes et d'hydroliennes**. Cette annonce s'inscrit dans la lignée de l'ajout, dans l'arrêté PPI révisé en avril, d'une cible de **200 à 2 000 MW de projets attribués par voie d'appels d'offres à l'horizon 2023** (en complément des 100 MW qui seront déjà en service à cette date), ainsi que d'un calendrier d'appel d'offres pour ces filières, avec des lancements en 2019 et 2020, respectivement pour l'hydrolien et l'éolien flottant. Cette évolution répond directement à une demande formulée par le SER lors de l'examen du texte par le Conseil Supérieur de l'Énergie le 15 avril. La profession se réjouit de la visibilité ainsi offerte à ces filières d'avenir. Celles-ci qui pourront, dans la foulée de la mise en service des parcs pilotes, s'engager dans un déploiement industriel qui sera source de croissance et d'emplois durables pour notre pays. La France sera ainsi en mesure de rester dans la course au leadership à l'échelle mondiale.

Forts de cette ambition politique, les acteurs réunis au sein du SER se tiennent dès à présent à la disposition de l'Etat pour initier le travail de préparation nécessaire à l'accélération souhaitée par la Ministre : la priorité doit être donnée à **l'identification de zones propices**, par le biais de concertations qui devront être menées en bonne articulation avec la planification de l'espace maritime qui devrait démarrer dans les prochains mois sur les différentes façades métropolitaines et outre-mer. L'accent devra également être mis sur la **définition d'une procédure d'appel d'offres adaptée** aux spécificités de ces filières émergentes, à même d'amorcer l'apprentissage qui leur permettra de rejoindre rapidement les technologies plus matures sur la voie de la compétitivité.



MARINE RENEWABLE ENERGIES IN FRANCE: TARGETS FOR 2023

Sources: French Ministry of Environment - April 2016



FIXED OFFSHORE WIND

INSTALLED
3.000 MW

ATTRIBUTED
6.000 MW

TOTAL
9.000 MW



TIDAL AND FLOATING OFFSHORE WIND

INSTALLED
100 MW

ATTRIBUTED
2.000 MW

TOTAL
2.100 MW

3. Pour conclure

Les filières EMR, de l'éolien posé et flottant au houlomoteur, en passant par l'hydrolien, constituent des **éléments indispensables à l'atteinte des objectifs fixés dans la loi** sur la transition énergétique. Pour diversifier notre mix à hauteur de 32% d'énergies renouvelables dans notre consommation finale d'énergie, et 40% dans notre production d'électricité, **toutes les filières renouvelables devront en effet être mises à contribution.**

Parmi celles-ci, les EMR présentent l'intérêt de permettre de produire beaucoup d'énergie. La France possède tous les atouts pour être un pays leader en la matière, avec **le deuxième potentiel européen**, grâce à plusieurs milliers de kilomètres de côtes, et à **tout un tissu d'entreprises** dont le savoir-faire, dans les domaines de l'énergie, mais aussi du maritime, ne sont plus à démontrer.

En poursuivant l'effort initié ces dernières années, notre pays se donnera tous les moyens de concrétiser cette ambition de **faire des EMR l'un des leviers majeurs de la croissance bleue, au service de l'emploi et de la réindustrialisation de nos territoires.**



Zoom sur... le programme WINDUSTRY France



Le programme Windustry France est l'unique initiative nationale, soutenue par l'état dans le cadre du programme des investissements d'avenir et, porté par les acteurs de la filière éolienne à travers le SER, visant à soutenir l'effort de diversification des PME et ETI françaises vers les marchés de l'éolien terrestre, offshore posé et flottant.

Windustry France, permet d'accompagner 70 entreprises en vue d'une diversification sur l'un des segments de la chaîne de valeur de l'éolien. Ces 70 entreprises, sélectionnées par un comité de pilotage composé des donneurs d'ordres de la filière éolienne représentent plus de 12 000 emplois et 2,2 Mrd€ de chiffre d'affaire.

L'accompagnement Windustry France est construit, pour chaque entreprise lauréate, en fonction du cœur de métier de l'entreprise et de l'état d'avancement des processus de diversification vers les segments de la chaîne de valeur visés. Il s'articule autour de deux volets principaux :

1. L'accompagnement d'entreprises ayant identifié l'éolien comme un secteur stratégique de diversification
2. La cartographie et la promotion de ces entreprises, sur le marché français et à l'export

Plus d'information sur le programme Windustry France : www.windustry.fr